



Règlement de la piscine

1. Il est interdit de courir ou de faire du chahut (notamment être sur les épaules, tremper ou pousser) ou de s'adonner à d'autres pratiques jugées dangereuses par le personnel
2. Il est interdit de s'adonner à des jeux ou à des exercices consistant à bloquer sa respiration
3. Les enfants de 11 ans et moins qui souhaitent utiliser la partie profonde doivent passer le test de compétence en natation
4. Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte de 16 ans ou plus (le ratio est d'un adulte pour quatre nageurs ; le ratio des groupes scolaires et des garderies est d'un prestataire adulte pour huit nageurs)
5. Les groupes organisés de 10 personnes ou plus doivent appeler à l'avance pour se renseigner sur la réservation d'espace / les heures d'ouverture (il s'agit des camps de jour, des garderies et des groupes de jeunes)
6. Les personnes ou les groupes de toute taille qui s'exercent avec un entraîneur doivent louer un espace (aucune visite inopinée n'est autorisée)
7. Les enfants de 5 ans et moins doivent être à portée de main des adultes de 16 ans ou plus
8. Il est interdit de cracher, d'uriner ou de se moucher dans la piscine
9. Toute personne souffrant d'une maladie contagieuse, d'une blessure ouverte, d'une plaie ou d'une affection cutanée contagieuse devrait se garder de rentrer dans l'eau
10. Il est de la responsabilité du client d'obéir au personnel municipal et de se conformer aux règles de l'établissement et de la piscine
11. Les équipements de la piscine (notamment les planches, les bouées, les nouilles et les haltères) peuvent être utilisés tel que jugé approprié par le personnel
12. Les blocs de plongée sont réservés à des fins de compétition, sous la supervision d'un entraîneur agréé
13. Les cours de natation ou les entraînements privés dispensés par du personnel non municipal sont interdits
14. Aucun remboursement n'est accordé en raison de retards ou de fermetures dues aux conditions météorologiques ou en cas de problèmes mécaniques ou liés à la qualité de l'eau
15. Nous nous réservons le droit de fermer la piscine lorsqu'elle est utilisée par 15 personnes ou moins pendant au moins 60 minutes lors de la baignade libre (uniquement pour les piscines extérieures)
16. Les personnes utilisant des VFI (gilets de sauvetage) approuvés par la Garde côtière doivent rester dans des zones peu profondes en dehors des lignes de couloir

Règlement de la station thermale

1. Les enfants de 5 ans et moins ne sont pas admis dans la station thermale
2. Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte de 16 ans ou plus
3. Un maximum de 12 personnes est autorisé dans la station thermale et l'espace de la station thermale (n'importe quel endroit se trouvant dans la zone carrelée en bleu)

4. Il est interdit de plonger ou de sauter dans la station thermale
5. Les articles et équipements de loisirs sont interdits dans la station thermale, notamment les gilets de sauvetage et les VFI
6. Le code sanitaire de l'État conseille de ne pas passer plus 10 minutes dans la station thermale
7. Les clients ayant des problèmes médicaux (notamment une grossesse) doivent consulter un médecin avant d'utiliser la station thermale
8. Évitez d'utiliser la station thermale immédiatement après un exercice physique ou sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou d'autres drogues

Règlement de la plongée

1. Les plongées potentiellement dangereuses sont interdites (notamment le fait de faire la roue, de courir, de se suspendre, de se laisser tomber sur les fesses, et toute autre plongée que le personnel considère comme potentiellement dangereuse)
2. Un seul rebond est autorisé sur la planche
3. Une seule personne est autorisée à se tenir sur la planche ou sur les marches, toutes les autres doivent attendre sur la terrasse
4. Seul le personnel municipal est habilité à déplacer le point d'appui
5. Plongez directement au bout de la planche
 - Sur les planches d'un mètre du Mercer Park Aquatic Center et de la City Park Pool, nagez directement vers les échelles de sortie
 - Sur la planche de trois mètres de la City Park Pool, nagez directement jusqu'au mur derrière la planche
6. Il est interdit de nager sous les planches
7. Il est interdit de plonger sur ou à proximité d'un autre nageur

Règlement des vestiaires

1. Il est interdit de faire du chahut ou de flâner
2. Les clients ou prestataires qui aident des personnes âgées de 7 ans ou plus sont invités à utiliser les vestiaires familiaux, les portes du hall d'entrée et les salles de bain situées sur la terrasse (MPAC), la salle de bain du couloir et/ou du maître-nageur (CPP) ainsi que l'entrée à porte vitrée et les salles de bain situées sur la terrasse (RALRC)
3. Les enfants de 6 ans et moins peuvent accompagner la personne qui s'occupe d'eux dans les vestiaires, quel que soit leur sexe
4. Les clients sont libres d'utiliser le vestiaire du sexe auquel ils s'identifient
5. Des vestiaires à usage unique situés sur la terrasse (avec douche) sont disponibles au MPAC ; des salles de bain à usage unique sont disponibles au RALRC
6. Mettez vos objets de valeur en lieu sûr ou gardez-les avec vous, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol
7. L'utilisation de l'appareil photo et vidéo est interdite

Les objets interdits

- Le chewing-gum

- L'alcool, les stupéfiants, les produits du tabac et les cigarettes électroniques
- Les objets en verre (notamment les bouteilles de boisson et les lunettes en verre)
- Les pansements
- Les chaises de jardin
- Les bouteilles et pistolets à eau
- Les armes

- Les vêtements de ville et bas de string
- Les dispositifs de flottaison de toute nature
- Tout gilet de sauvetage non approuvé par la Garde côtière
- Les vélos
- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés, les animaux d'assistance sont les bienvenus